

Communiqué de presse

Paris, 23 février 2021

Le président du tribunal de commerce de Nanterre se déclare incompetent pour statuer sur l'offre publique d'achat de Veolia

L'ordonnance du 8 février dernier, rendue sans débat contradictoire et faisant interdiction à Veolia de déposer une offre publique d'achat sur Suez, est annulée.

En conséquence, les procédures engagées par Suez devant le tribunal de commerce de Nanterre pour tenter d'empêcher le dépôt par Veolia d'une offre publique et son examen par l'Autorité des Marchés financiers (AMF) prennent fin.

Les manœuvres dilatoires de Suez ont une nouvelle fois échoué.

Le recours introduit par Suez devant la Cour d'appel de Paris contre l'avis de dépôt de l'AMF n'étant pas suspensif, l'offre publique d'achat de Veolia suit donc son cours.

Antoine Frérot, Président-directeur général de Veolia, souhaite présenter son projet de rapprochement devant l'ensemble des administrateurs de Suez afin d'entamer avec eux un dialogue constructif.

...

Contacts

Relations presse Groupe

Laurent Obadia - Sophie Gaucher
Tel. +33 6 79 42 12 06
sophie.gaucher@veolia.com

Analystes et Investisseurs

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze
Tel. + 33 1 85 57 84 76 / 84 80
investor-relations@veolia.com